



DOMAINE LES GENÊTS

PRESENTATION DU DOMAINE

Le domaine met à la disposition des groupements de jeunes son gîte entouré d'un terrain de camps, à l'adresse suivante : rue du Point de vue, 3 à 5660 Cul-des-Sarts.

Acquise et transformée en 1970 par « les Amis des Malgré-Tout » des S.G.P., cette ancienne ferme réaménagée permet l'accueil et le séjour d'une quarantaine de jeunes. Celle-ci est entourée d'un terrain d'une superficie de 3 hectares qui présente une végétation variée, prés de fauche, haies et taillis.

Le gîte est situé dans une région calme et champêtre à 2 km de la France, à 11 km de la ville fortifiée de Rocroi et à 21 km de la ville princière de Chimay.

1. Le bâtiment : conçu pour l'accueil de groupes autonomes.

Rez-de-chaussée

- Pièce accueil contenant des divans
- Buanderie
- 1 chambre de 4 lits
- Cuisine contenant 2 fourneaux industriels au gaz, 2 frigos, 1 surgélateur et la vaisselle pour 45 personnes. Ustensiles de cuisine > 3 casseroles de 35 L + 12 autres. Pas de petit matériel de cuisine (ouvre-boîte,...)
- Réserve cuisine contenant bassins et seaux, matériel de nettoyage
- Réfectoire contenant 9 tables et 36 chaises.
- Salle de réunion contenant 8 tables et 32 chaises
- 1 chambre de 2 lits
- Installations sanitaires > 1 baignoire - 2 éviers - 3 wc - 2 douches

Extérieur

- 1 terrasse semi - couverte avec barbecue en dur
- Abri contenant 6 tables et 4 bancs.

1^{er} Etage

- Mezzanine coin salon
- 1 dortoir de 18 lits
- 2 dortoirs de 8 lits
- 1 wc

Vos housses de matelas sont obligatoires

2. Le terrain de camp :

- Bloc sanitaire mis à la disposition des campeurs comprend 2 lavoirs avec 10 éviers - 2 douches - 3 W-C

TARIFS 2015

Forfait WE	Provision chauffage	A partir de (prix / jour)			
		4 jours	7 jours	10 jours	15 jours
450,00 €	50,00 €	215,00 €	195,00 €	165,00 €	145,00 €

Le tarif du chauffage est calculé en fonction du relevé du compteur et selon le prix du mazout en cours.

WE = arrivée le vendredi à partir de 17h00 - départ le dimanche au plus tard à 17h00

Remarque : Le domaine est ouvert toute l'année. Mais en cas de gel important, la direction des Genêts se réserve le droit d'annuler les réservations jusqu'à la dernière minute.

Tri des déchets : Vous ne devez plus acheter des sacs poubelles de la commune; Les sacs bleus sont gratuits ; Les bocaux et bouteilles en verre doivent être obligatoirement portés aux bulles.

La taxe communale de séjour est de 0,75 € par jour et par personne pour les plus de 12 ans

RESERVATION

a. Vous voulez faire un réservation

Contactez le service réservation des Genêts :

- TEL : 02/ 539.23.19, du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00 demandez Virginie.
- FAX : 02/ 539.26.05
- MAIL : info@sgp.be - INTERNET : www.sgp.be (services-domaines)
- COURRIER : Scouts et Guides Pluralistes, avenue de la Porte de Hal, 38 à 1060 Bruxelles.

b. Réservation effective = garantie et provision payées + contrat renvoyé

Vous nous renvoyez 1 exemplaire du contrat signé et complété.

Pour la date indiquée sur le contrat, vous versez la garantie et la provision sur le compte 132-5332234-88 des Amis des Malgré-tout des SGP.

Attention : en cas de paiement vers l'étranger (virement international), tous les frais bancaires sont à charge du donneur d'ordre.

Le non-paiement de ces sommes dans les délais prévus entraîne l'annulation de la réservation.

c. Garantie

Montant par bâtiment et terrain :

Séjour de - de 3 nuitées/groupe = Bâtiment = 200,00 €.

Séjour de + de 3 nuitées/groupe = Bâtiment = 300,00 €.

La garantie est restituée dans le courant du mois suivant la location, celle-ci comprend un forfait nettoyage de 150 € qui vous sera retenu selon l'état des lieux de sortie (propreté générale, dégâts éventuels, respect du règlement d'Ordre Intérieur, paiement solde,...)

d. Désistement

En cas de désistement, l'acompte reste acquis aux Genêts.

Réservation dans les 3 mois :	100% de la location + garantie à payer sur le compte à la réception du contrat
Réservation dans les 6 mois :	50 % de la location à payer sur le compte à la réception du contrat 50 % de la location + garantie à payer sur le compte 2 mois avant la date du séjour
Réservation plus de 6 mois à l'avance :	25% de la location à payer sur le compte à la réception du contrat 25% de la location à payer dans les 3 mois 50 % de la location + garantie à payer sur le compte 2 mois avant le séjour

e. Décompte final

En fin de séjour, un décompte est établi. La garantie est restituée diminuée ou non selon l'état des lieux de sortie.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

1. ARRIVEE

- a. Précisez bien l'heure de votre arrivée sur le contrat.
- b. En cas de modification, contactez le service des locations des SGP au 02/ 539.23.19.
- c. Prenez connaissance des règles d'occupation ainsi que des inventaires du matériel et modes d'emploi des appareils (chauffage,...), complétez le document « Etat des lieux » et faites le relevé de compteur pour le chauffage.

2. LE SEJOUR

- a. Le responsable accompagnateur du groupe assume l'entière responsabilité des jeunes qu'il encadre lors du séjour.
- b. Le montant des dégâts occasionnés aux bâtiments, au matériel ainsi qu'au domaine sera porté au compte du groupe selon les tarifs suivants :
 - *Sacs poubelles non conformes, sacs mal triés, cartons... > 25 € + 1.20 € le sac.*
 - *Nettoyage :*
 - *rez-de-chaussée et escalier > 50 € ;*
 - *étage complet > 25 € ;*
 - *sanitaires extérieurs et cour > 25 € ;*
 - *Remise en ordre du terrain de camp (reboucher les tranchées, les feux, rassembler le bois, les pierres... > 25 € ;*
 - *Plaque de plafond déplacée > 20 € pour le déplacement du menuisier + main d'œuvre.*
- c. Tout mobilier déplacé, sali ou endommagé sera facturé au groupe (ex. : lit déplacé, matelas sali,...).
- d. Toute écriture, gravure ou dessin fait où que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment (ex. : sur les murs, les sols, les plafonds, les fenêtres, le mobilier, ...) sera facturé 10 € au groupe.

- e. Toutes les activités d'extérieur seront organisées avec le souci constant de respecter l'environnement naturel du domaine, le code forestier, les règles en matière de bruit et de nuisances sonores, l'enlèvement des immondices.
- f. Les arbres sont des géants fragiles. Respectez-les ! Ne blessez pas leurs écorces en y plantant haches ou couteaux.
- g. Aucun arbre ou branche ne peuvent être coupés, seul le bois mort se trouvant au sol peut-être ramassé.
- h. Les feux de cuisine sont autorisés sur des tables à feux, il est cependant possible de cuire vos aliments sur le barbecue en dur, couvert, situé à côté de la terrasse
- i. Les feux de camp sont autorisés à l'endroit indiqué par notre responsable sur place.
- j. Les feuillées, trous à crasses et à eaux sont strictement interdits par la Région Wallonne, des sanitaires sont mis à la disposition des campeurs.
- k. Les véhicules sont garés sur le parking situé devant le bâtiment des Genêts.
- l. Les bois aux alentours du domaine sont privés, l'accès est donc strictement interdit.
Si vous voulez avoir des autorisations, vous devez contacter les responsables des bois :
Monsieur F. CONSTANT > 060/ 37.82.69
Monsieur B. MATHURIN (locataire de chasse) > 060/37.75.37
Monsieur R. THONE > 060/37.76.41
Vous êtes responsables des actes et dégâts que vous pourriez y perpétrer.
Prendre contact avec les Eaux et Forêts de Couvin (voir renseignements pratiques).

3. DEPART

- a. L'heure est à convenir avec notre responsable sur place qui vérifiera avec vous le matériel mis à votre disposition et constatera l'état de propreté des lieux.
Tout élément cassé ou manquant, ainsi que le rangement et le nettoyage négligés seront retenus sur votre garantie ou vous seront facturés si le montant dépasse celui de la garantie locative.
- b. Les bâtiments doivent être remis en ordre et nettoyés : rez-de-chaussée, cuisine, sanitaires intérieurs et extérieurs à l'eau, les autres pièces sont balayées et torchonnées, les wc et lavabos sont nettoyés, le mobilier (tables et chaises) est nettoyé et rangé comme à l'arrivée, les poubelles vidées et nettoyées, la vaisselle faite et rangée, les frigos vidés et nettoyés. Ne jamais débrancher le frigo de la cuisine.
- c. Le terrain doit être remis en état (propre - trous et endroits de feux rebouchés). Le bois de construction sera rangé sur le terrain.
- d. La cour est balayée, il n'y a plus rien à vous dans l'abri extérieur.
- e. Les déchets organiques seront obligatoirement mis dans le conteneur et les PMC dans des sacs bleus. Ces sacs bleus PMC seront fermés et placés dans l'enclos situé le long de la rue et prévu à cet effet.
- f. Les cartons doivent être brûlés, ils ne peuvent pas se trouver dans l'enclos le long de la rue.
- g. Ne jamais couper le compteur électrique.
- h. N'oubliez pas de relever le compteur de mazout pour calculer votre consommation de chauffage.

AVIS IMPORTANT

Pour votre sécurité, le bâtiment est équipé d'un système de détection de fumée et d'incendie, d'une couverture coupe flamme en cuisine, d'extincteurs, de lampes de secours et d'un toboggan d'évacuation à l'étage.

Nos installations sont conformes aux exigences de la firme Vincotte et des pompiers de Couvin.

Pour rendre ces installations efficaces, il est important que chaque responsable fasse respecter les quelques consignes suivantes.

Toute mise en marche intempestive des détecteurs situés aux plafonds et des boutons poussoirs rouges sera sanctionnée pour le déplacement du dépanneur et les frais de réparation de l'incident seront à charge du groupe.

- La sortie de secours de l'étage ne peut jamais être fermée à clé en cas de présence du groupe.
- Il est interdit de fumer dans la maison.
- Dès la mise en marche de la sonnerie de l'alarme, exiger l'évacuation immédiate en bon ordre vers la prairie à l'arrière de la maison.
- Dans les dortoirs, les lits doivent rester espacés de 80 cm et ne peuvent pas être déplacés devant une porte.
- Ne laisser aucun feu intérieur ou extérieur sans surveillance.
- L'utilisation d'une friteuse est sous votre entière responsabilité.
- Les portes de la cuisine sont RF (résistante au feu). Deux d'entre-elles ne peuvent en aucun cas être maintenues en position ouverte.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Urgences	
Sécurité, Police, Gendarmerie	TEL : 112
Police de Couvin	TEL : 060/ 31 02 02 TEL : 060/ 34 41 52
Accidents, Ambulance, Pompiers Pompiers de Couvin	TEL : 112 TEL : 060/ 34 45 14
Utiles	
Maison communale de Couvin	TEL : 060/ 34 01 10
S.N.C.B. Gare de Couvin (Réservation: 8 jours à l'avance)	TEL : 060/ 34 62 65
Eaux et Forêts de Couvin	TEL : 060/ 34 52 46
Boulangier	TEL : 060/ 37 77 28
Boucherie	TEL : 060/ 37 88 85
Alimentation générale	TEL : 060/ 39 18 60
Friterie	TEL : 060/ 37 80 45
Médecin	
Gardes	TEL : 071/ 33 33 33
Ferme voisine qui propose des visites (dépôts de restes de nourriture)	
Guy Dery (notre responsable sur place)	TEL : 060/ 37 72 90



Quelques activités touristiques dans la Région	
Vallées des Eaux Vives (Office du Tourisme de Couvin)	TEL : 060/ 34 01 40
Piste de ski de fond de l'Escaillère	TEL : 060/ 37 77 24
Chemin de Fer à Vapeur des 3 Vallées (Mariembourg)	TEL : 060/ 31 24 40
Les Grottes de Neptune (Frasnes-Petigny)	TEL : 060/ 37 70 91
Bunker d'Hitler (Brûly- de-Pesche)	TEL : 060/ 37 80 38
Patrimoine fortifié (Office du Tourisme de Rocroi)	TEL : +33(0)3/ 24 54 20 06